



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80357

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le nombre d'affaires pénales poursuivables reçues en 2009.

Texte de la réponse

Les affaires pénales poursuivables sont les affaires susceptibles d'être poursuivies qui se décomposent selon la réponse donnée entre affaires poursuivies, procédures alternatives et affaires classées sans suite. En 2009, étaient comptabilisées dans les cadres du parquet 1 487 667 affaires pénales poursuivables. Ces données sont provisoires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80357

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6265

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10629